

H. Gratia, A. Cahen-Delhayé

SAUVETAGE D'UNE SEPULTURE DE LA TENE I A EBLY

La crête de partage des eaux tributaires de la Semois et de la Sûre qui s'étend du nord au sud, entre les hameaux de Bercheux et Namoussart, à l'est de Neufchâteau, est jalonnée de tombelles de l'âge du fer. C'est précisément cet axe qu'empruntera prochainement l'autoroute des Ardennes destinée à relier Bruxelles à Luxembourg (E 40) et Liège à Arlon (E 9). Pour sauver un maximum de tertres, nous avons depuis plusieurs années entrepris l'exploration des cimetières menacés.

Lorsque nous avons fouillé en 1974 la nécropole d'Hamipré-Namoussart, au lieu-dit *Sorafê* (*Arch. Belg.*, 189, 5-20), nous avons repéré deux tertres à 300 m à l'est des dernières maisons du hameau de Mon Idée et à 160 m au nord du groupe des huit tombelles fouillées (fig. 17). Nous avons alors exploré la tombelle IX qui ne livra qu'un silex taillé. Nous avons aperçu récemment un troisième tertre (XI) au nord des deux autres et qui, comme la tombelle X, était coupé par la route de Neufchâteau à Martelange. Il s'élève dans la parcelle cadastrale 850 d 2 de la section E d'Ebly, commune fusionnée à Légglise (fig. 17).

Du 15 au 18 juillet 1983, nous avons sondé les tertres X et XI par une tranchée de 5 x 2 m de côté. La tombelle X n'a rien livré mais la tombelle XI recelait une sépulture de femme qui apparut en bordure même de la route. Elle était profondément creusée dans le schiste au centre du tertre. Décélé dès l'enlèvement de la terre arable, son contour légèrement ovalaire atteignait 2,60 pour 0,87 m d'axes (fig. 18). Les parois étaient presque verticales et le fond régulier au profil en auge avait une profondeur de 0,95 m. Le remblai se distinguait nettement du sol en place gris-bleu très compact par une terre jaune, fine et tendre contenant quelques charbons de bois épars. Comme dans la tombe I 1 du même groupe (*Arch. Belg.*, 189, fig. 5), la trace du corps se marquait par une coloration brun-orangé sur le fond de la fosse. Longue de 1,75 m et large de 0,40 m au niveau des épaules, elle révèle que le défunt avait une grande taille; sa forme montre qu'il avait les jambes allongées et les bras près du corps. L'empreinte du cadavre et le mobilier fixent le chevet à l'ouest. Le mobilier est caractéristique d'une tombe de femme: il comprend un torque et deux bracelets assortis en bronze, une agrafe de ceinture et un ustensile de toilette en fer qui gisaient tous sur le fond de la fosse en position d'utilisation (fig. 18).

Le torque torsadé en bronze reposait à plat, les tampons au nord (fig. 18: a, diam. max. 151 mm). Brisé en quatre fragments par les derniers travaux de réfection de la route, il était entouré de matières organiques. Sa patine est vert

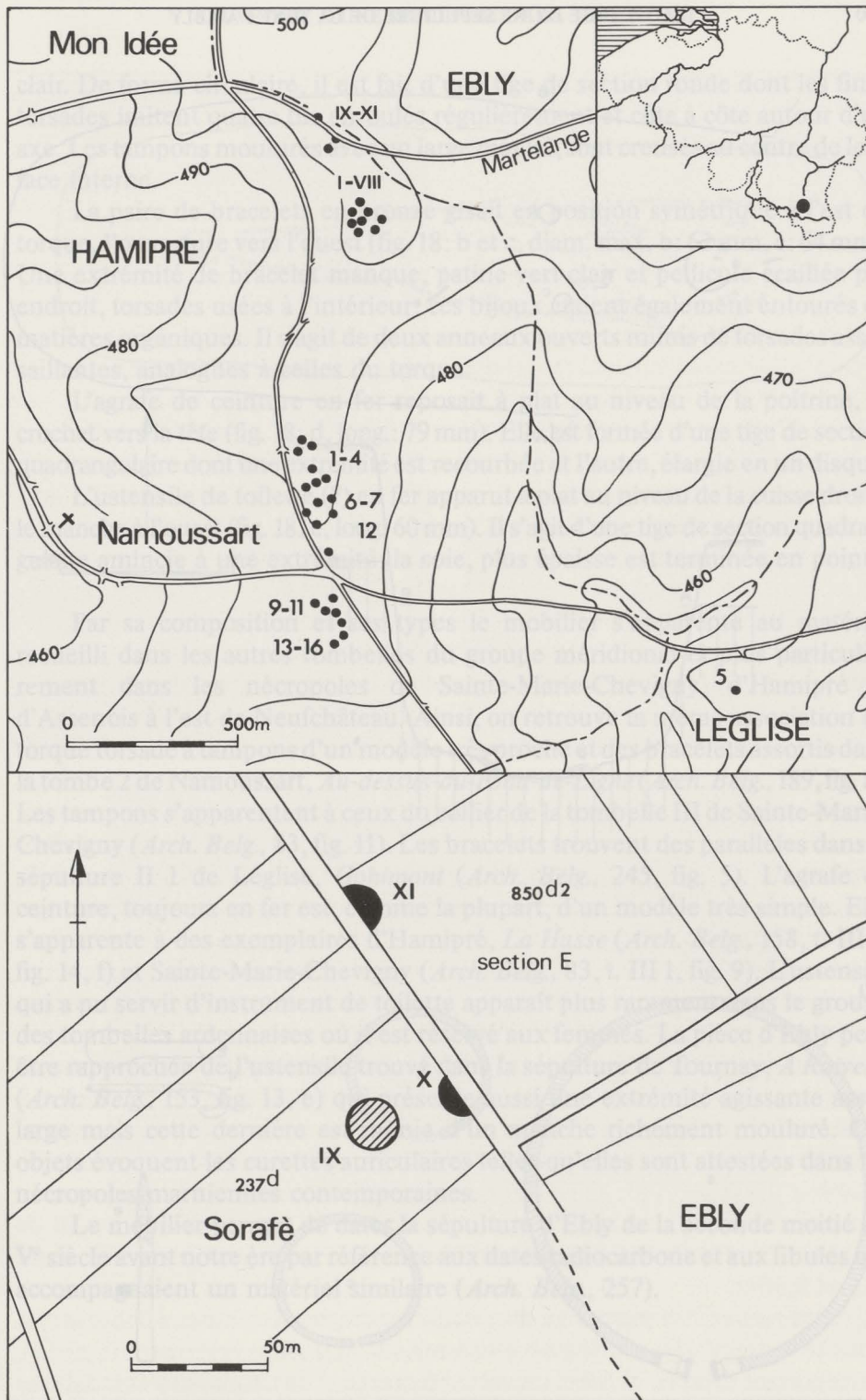


Fig. 17. Cartes de situation et plan cadastral.

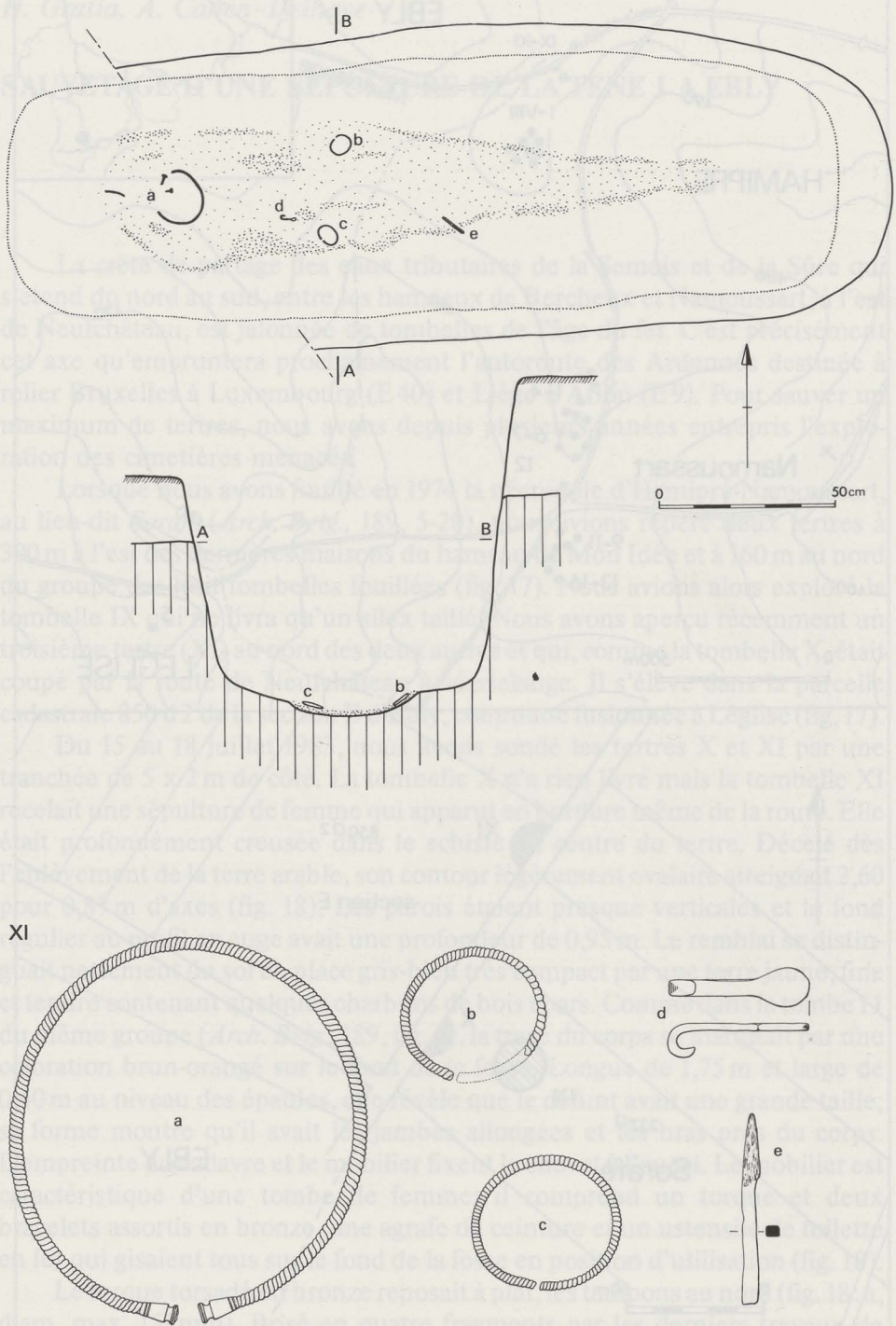


Fig. 18. Plan et coupe de la sépulture sous la tombelle XI et mobilier de la tombe (éch. 1/3).

clair. De forme circulaire, il est fait d'une tige de section ronde dont les fines torsades imitent quatre fils enroulés régulièrement et côte à côte autour d'un axe. Les tampons moulurés avec un large méplat, sont creusés au centre de leur face interne.

La paire de bracelets en bronze gisait en position symétrique à l'est du torque, l'ouverture vers l'ouest (fig. 18: b et c, diam. max. b: 62 mm, c: 64 mm). Une extrémité de bracelet manque, patine vert clair et pellicule écaillée par endroit, torsades usées à l'intérieur: ces bijoux étaient également entourés de matières organiques. Il s'agit de deux anneaux ouverts munis de torsades assez saillantes, analogues à celles du torque.

L'agrafe de ceinture en fer reposait à plat au niveau de la poitrine, le crochet vers la tête (fig. 18: d, long.: 79 mm). Elle est formée d'une tige de section quadrangulaire dont une extrémité est recourbée et l'autre, élargie en un disque.

L'ustensile de toilette (?) en fer apparut à plat au niveau de la cuisse droite, le manche à l'ouest (fig. 18: e, long. 60 mm). Il s'agit d'une tige de section quadrangulaire amincie à une extrémité; la soie, plus épaisse est terminée en pointe.

Par sa composition et ses types le mobilier s'apparente au matériel recueilli dans les autres tombelles du groupe méridional et plus particulièrement dans les nécropoles de Sainte-Marie-Chevigny, d'Hamipré et d'Assenois à l'est de Neufchâteau. Ainsi, on retrouve la même association du torque torsadé à tampons d'un modèle très proche et des bracelets assortis dans la tombe 2 de Namoussart, *Au-dessus-du-Fond-de-Ligne* (*Arch. Belg.*, 189, fig. 8). Les tampons s'apparentent à ceux du collier de la tombelle III de Sainte-Marie-Chevigny (*Arch. Belg.*, 83, fig. 11). Les bracelets trouvent des parallèles dans la sépulture II 1 de Léglise, *Gohimont* (*Arch. Belg.*, 245, fig. 5). L'agrafe de ceinture, toujours en fer est, comme la plupart, d'un modèle très simple. Elle s'apparente à des exemplaires d'Hamipré, *La Hasse* (*Arch. Belg.*, 158, t. III 1, fig. 14, f) et Sainte-Marie-Chevigny (*Arch. Belg.*, 83, t. III 1, fig. 9). L'ustensile qui a pu servir d'instrument de toilette apparaît plus rarement dans le groupe des tombelles ardennaises où il est réservé aux femmes. La pièce d'Ebly peut être rapprochée de l'ustensile trouvé dans la sépulture de Tournay, *A Roiveau* (*Arch. Belg.*, 153, fig. 13, e) qui présente aussi une extrémité agissante assez large mais cette dernière est munie d'un manche richement mouluré. Ces objets évoquent les curettes auriculaires telles qu'elles sont attestées dans les nécropoles marniennes contemporaines.

Le mobilier permet de dater la sépulture d'Ebly de la seconde moitié du V^e siècle avant notre ère par référence aux dates radiocarbone et aux fibules qui accompagnaient un matériel similaire (*Arch. Belg.*, 257).